

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

Objet : : Création d'un emploi permanent, en référence au cadre d'emploi des assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Étaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la loi n) 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants appartenant au cadre d'emploi des assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

Assistant de conservation à temps complet,

Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le Président propose à l'assemblée la création des postes suivants, à temps complets :

- Assistant de conservation
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Dont les fonctions sont les suivantes :

Gestion de l'écomusée et animations et développement culturel

La déclaration de vacance d'emploi et l'offre en vue de la sélection des candidats sera établie.

La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon des grades suivants, soit :

- Assistant de conservation IB 372 – IM 343
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, IB 389 – IM 356
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe. IB 446 – IM 392

Le grade sera précisé une fois le candidat retenu et selon le grade de ce dernier, une nouvelle délibération sera prise à cet effet.

Il propose également de supprimer le poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps non complet (30 h).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

DECIDE

A l'unanimité la création des postes suivants :

- Assistant de conservation IB 372 – IM 343
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, IB 389 – IM 356
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe. IB 446 – IM 392

La suppression du poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps non complet (30h)

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention :	Contre :

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db50_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation



Le Président,
Jean-Marie BERNARD

